

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 21 NOVEMBRE 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à M. ZOCCA Jean Luc (Président du club de la TOUR ST CLAIR) suite au décès de son papa.

Assemblée Générale d'Hiver 2017

L'Assemblée Générale d'Hiver du district aura lieu le 2 décembre 2017 au TSF – Voiron

Vous retrouvez sur notre site internet les premiers documents nécessaires à l'Assemblée.
(<https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver-2017/>)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
Nouvelle messagerie Commission :	
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL Seniors

Du 17 Novembre 2017

Amende 90 €

TURCS VERPILLIERE	D6
-------------------	----

FORFAIT JOURNEE

Du 18-19 Novembre 2017

Amende 32 €

VINAY	D6
-------	----

SASSENAGE	D6
-----------	----

ST SIMEON DE BRESSIEUX	D6
------------------------	----

FORFAIT JOURNEE

Du 11 Novembre 2017

Amende 32 €

BALMES NORD ISERE	U13
-------------------	-----

FUTSAL PAYS VOIRONNAIS	FUTD2
------------------------	-------

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Du 18 Novembre 2017

Amende 32 €

FARAMANS	CHU13
----------	-------

SASSENAGE	CHU13
-----------	-------

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Du 16-18 Novembre 2017

Amende 11 €

VIE ET PARTAGE	CPFUT
----------------	-------

ST GEOIRE EN VALDAINE	CHU13
-----------------------	-------

FM NON RETOURNEE

Du 6-12 Novembre 2017

Amende 75 €

UO PORTUGAL	FEMA8D2
-------------	---------

QUATRE MONTAGNES	U13D3
------------------	-------

CEA 2	ENTA11
-------	--------

ASPTT 3	ENTA11
---------	--------

MARTINEROIS	SA8ENT
-------------	--------

EYBENS	SA8ENT
--------	--------

FMI NON TRANSMISE

Du 19 Novembre 2017

Amende 75 €

FONTAINE	D6
----------	----

GRENOBLE DAUPHINE	D6
-------------------	----

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 NOVEMBRE 2017 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 02/11/2017](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/11/2017.

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)
527889 QUATRE MONTAGNES
529284 UNION SPORTIVE 2 VALLONS (sous réserve d'encaissement)
544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)
546946 GRENOBLE FOOT 38 (sous réserve d'encaissement)
550263 LA RIVIERE
550477 FUTSAL PICASSO
550893 FUTSAL PAYS VOIRONNAIS
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU (sous réserve d'encaissement)
554434 ROCHETOIRIN (sous réserve d'encaissement)
580990 PONTCHARRA
581674 MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)
582022 GPT ISERE RHODANIENNE
582073 FUTSALL DE GEANTS (sous réserve d'encaissement)
681077 FASSON
682488 A.T.S.C.A.F. ISERE
848046 RIVOIS FUTSAL
541917 ANTHON FC

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : CS VIRIEU – HAMDANI N. – FC CROLLES – GPE FOOT FEMININES TARENTEISE – URBAIN C. – AUGUSTE D. – HUGOT D. – ANNE T. – REMLI A. – BUOSI B. – LOURO M. – HOCINE H. – AUGUSTE D. – BESSAOUD A. – BOUZOUZOU H. – O. VILLEFONTAINE – GUAGENTI J.

APPEL : LAURAFoot – FC COLLINES – FC CROLLES – MARTIN GRAND

REGLEMENTS : ESTRABLIN – AIR LIQUIDE – TUNISIENS – O. VILLEFONTAINE – BUOSI B. – FERNANDES C.